

AVRIL 2025



AVIS

PORTANT SUR LE PLAN DE LUTTE
CONTRE L'EXTRÊME PAUVRETE ET
L'EXCLUSION NUMERIQUE

PLENIERE DU 17-04-2025

Plus d'informations sur notre site | www.cesecem.mq



Ce plan exprime un engagement de la collectivité en ciblant plusieurs domaines d'interventions (alimentation, hébergement, inclusion numérique, accompagnement social 360°) et en réorientant l'activité de ses personnels (7 travailleurs sociaux).

Le CÉSECÉM considère que ce plan gagnerait à organiser un maillage territorial avec l'ensemble des acteurs de terrain pour en garantir l'impact et la pertinence.

Des précisions sont nécessaires à apporter quant au pilotage et au suivi des actions qui seront mises en œuvre pour évaluer au fil de l'eau et en faire un bilan.

S'agissant de l'accompagnement numérique, l'utilisation d'étudiants et de bénévoles sans connaissance réelle du terrain, des droits sociaux et sans encadrement clair, ni sensibilisation au RGPD (règlement général de protection des données), pose de sérieuses questions en matière d'accès effectif au droit, et en matière de sécurité des données personnelles des publics vulnérables.

Aussi le CÉSECÉM propose :

- La mise en place d'un cadre éthique et juridique pour favoriser la confiance numérique ;
- La formation des bénévoles et étudiants ;
- L'encadrement et la coordination de ces intervenants.

Le plan fait état des financements susceptibles d'être mobilisés pour sa mise en œuvre sans préciser le montant des engagements financiers.

Il s'agit d'un plan d'une grande utilité répondant à des problématiques vives de notre territoire qu'il convient de bien encadrer pour assurer son succès et sa durabilité.

Le CÉSECÉM attire l'attention sur la nécessité de la prise en compte de la réalité des femmes, y compris les migrantes, touchées par des situations d'extrême pauvreté ceci en raison de parcours de vie marqués par les inégalités structurelles, les charges familiales souvent assumées seules, des violences subies, un accès difficile à un emploi stable ainsi que moindre recours aux droits et dispositifs de soutien.

En outre, dans le cadre de l'élaboration du nouveau plan de lutte contre l'extrême pauvreté et exclusion numérique, plusieurs enjeux spécifiques mériteraient d'être intégrés ou davantage développés afin de mieux répondre aux réalités du territoire, notamment celles qui concernent les jeunes :

1. La jeunesse : un public particulièrement touché par des situations de pauvreté

La pauvreté sur le territoire touche une part importante de la population jeune, souvent dans des formes peu visibles. Il serait opportun que l'un des cinq axes du plan soit spécifiquement dédié à cette tranche d'âge. En effet, les jeunes sont fortement impactés par le chômage et, lorsqu'ils sont en emploi, il s'agit fréquemment de contrats très courts et discontinus, ne permettant ni projection dans l'avenir ni accès durable au logement. Cette précarité structurelle représente un frein majeur à leur insertion sociale et économique.

2. L'exclusion numérique concerne aussi les jeunes

Contrairement aux idées reçues, les jeunes ne sont pas tous à l'aise avec les outils numériques lorsqu'il s'agit de démarches administratives. S'ils maîtrisent souvent les usages ludiques ou sociaux du numérique, ils rencontrent des difficultés réelles pour accéder aux plateformes des partenaires sociaux (CAF, AMELI..., etc.). Cette fracture numérique invisible entraîne des retards, voire des non-recours aux droits et aux aides auxquelles ils pourraient prétendre. Un accompagnement spécifique à la navigation sur ces interfaces et à la compréhension des démarches serait essentiel.

3. L'accès aux droits : un enjeu transversal et prioritaire

Enfin, un axe spécifique dédié à l'accès aux droits devrait être intégré au plan. Les difficultés liées à l'ouverture de droits – qu'elles soient d'ordre administratif, numérique ou liées à la complexité des procédures – alimentent directement les situations de pauvreté et d'exclusion. Cette problématique concerne aussi bien les jeunes que les seniors. Elle appelle des mesures concrètes de simplification des démarches et surtout d'accompagnement social des publics dans la proximité par une démarche d'aller vers plus prononcée.

Ces propositions visent à mieux identifier et accompagner les jeunes en situation de pauvreté, réduire les situations de non recours, renforcer l'inclusion numérique comme levier d'autonomie.

Avis adopté à l'unanimité des membres présents en séance plénière du CÉSECÉM du jeudi 17 avril 2025.